

## Rapport du Président

Séance Publique des jeudi  
11 et vendredi 12 décembre 2008

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement  
et de l'Agriculture

6<sup>ème</sup> Commission - N° CG-2008-5-6-1

**Service consulté**

### **BP 2009 – CADRE DE VIE**

Résumé : Le présent rapport regroupe les programmes qui concourent à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie, dont les GERPLAN représentent les documents cadres, scellant notre implication concrète dans les territoires au travers du partenariat avec les structures intercommunales.

Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 1.200.000 €, l'inscription de 850.000 € en crédits de paiement pour l'investissement, 930.500 € en fonctionnement ainsi que 12.500 € au titre des recettes.

#### **I – C051 : Gestion durable de l'espace rural et périurbain** **(AP : 700.000 € - CP : 450.000 € - F : 837.000 €)**

A travers les plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), le Département du Haut-Rhin mène une démarche de gestion durable de l'espace en concertation étroite avec tous les acteurs du territoire. Cette politique est unique et exemplaire au niveau national. Elle s'inscrit dans une logique d'Agenda 21 et dans l'esprit du 2<sup>ème</sup> pilier de la nouvelle Politique Agricole Commune vouée au développement rural.

Afin de poursuivre cette politique volontariste, l'inscription de 1.287.000 € serait nécessaire, dont :

- 450.000 € pour l'investissement.
- 837.000 € de fonctionnement, concernant principalement les aides agro-environnementales.

### **I.1. Les plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) (CP 450.000 € - F 250.000 €)**

Adopté au début de l'année 2000, le dispositif incitant les structures intercommunales à élaborer un GERPLAN connaît un succès important.

A l'heure actuelle, 24 structures intercommunales regroupant 299 communes, se sont lancées dans la démarche (cf. carte en annexe 2), soit par ordre chronologique : Pays du Ried Brun, Pays de RIBEAUVILLE, Vallée de SAINT-AMARIN, Pays de THANN, Vallée de KAYSERSBERG, Secteur d'ILLFURTH, Ile Napoléon, Collines, Vallée de HUNDSBACH, CERNAY et environs, Pays de SIERENTZ, Porte du Sundgau, Trois Frontières, Porte d'Alsace, Val d'Argent, Communauté d'Agglomération MULHOUSE Sud Alsace (CAMSA), SIVOM du Pays de BRISACH, Vallée de la Doller, Ill et Gersbach, HIRSINGUE, Vallée de la Largue, Région de GUEBWILLER, Vallée de MUNSTER, ALTKIRCH.

#### **Bilan 2008**

- Mise en œuvre de 30 actions pour les GERPLAN du Pays du Ried Brun, du Pays de RIBEAUVILLE, du Pays de THANN, de la Vallée de KAYSERSBERG, de CERNAY et Environs, du Secteur d'ILLFURTH, des Trois Frontières, de l'Ile Napoléon et de la Vallée de HUNDSBACH.
- Définition du programme d'actions pour les GERPLAN des communautés de communes des Collines, du Pays de SIERENTZ, de la Porte du Sundgau et du Val d'Argent.
- Signature du contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN.
- Réalisation et validation de la phase diagnostic / état des lieux des GERPLAN des communautés de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et de la Région de GUEBWILLER.
- Démarrage des GERPLAN des communautés de communes d'ALTKIRCH, de la Vallée de la Largue, du Canton de HIRSINGUE, d'Ill et Gersbach et de la Vallée de MUNSTER.
- Réalisation d'une plaquette de présentation des actions de mise en œuvre des GERPLAN.

#### **Rappel du cadre de la démarche**

Un vade-mecum formalisant les étapes de suivi, d'instruction et de validation des études et des actions GERPLAN a été validé lors du BP 2006 :

- En phase « étude », chaque structure intercommunale engagée dans un GERPLAN bénéficie d'une enveloppe de crédits de 25.000 € en vue de la réalisation d'actions de préfiguration ; les actions novatrices ne relèvent pas forcément de rubriques d'aides existantes mais sont néanmoins retenues pour soutenir des initiatives locales liées au GERPLAN.
- En phase « mise en œuvre », les actions aidées découlent d'un contrat spécifique GERPLAN liant le Département et la structure intercommunale. Ce contrat est triennuel et est accompagné d'une enveloppe financière prévisionnelle.

L'animation locale des GERPLAN est prise en charge par le Département à raison d'un poste par structure intercommunale à hauteur de 40 % d'un montant subventionnable plafonné à 30.400 €/an pendant 6 ans.

Les actions relevant des GERPLAN concernent :

- Le domaine agri-environnemental et agricole.
- Le domaine de l'eau (maîtrise des inondations, coulées de boues, préservation de la ressource et des cours d'eau,...).

- Le domaine environnemental et paysager (préservation de milieux naturels, des vergers traditionnels hautes-tiges, des ceintures vertes autour des villages, réouverture d'espaces enfrichés, élimination de points noirs paysagers,...).
- Le domaine socio-économique, et notamment les liens producteurs / consommateurs d'un même bassin de vie, pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

Il est proposé l'inscription de :

- 250.000 € de fonctionnement pour le financement de l'animation et de certaines des actions précitées.
- 700.000 € en AP et 450.000 € de CP en investissement.

## **I.2. La démarche agro-environnementale (F 567.000 €)**

Depuis 1994, notre collectivité participe au financement et à la mise en œuvre de diverses opérations agro-environnementales, dont la gestion des espaces ouverts en montagne vosgienne est une des réussites les plus marquantes. Cette politique a été confortée et renforcée dans le cadre des GERPLAN qui couvrent progressivement l'ensemble du territoire départemental, avec un effort très important dans le Sundgau, et permettent de cibler précisément les espaces d'intérêt collectif.

### **Bilan 2008**

- Lancement du programme agro-environnemental « eau et territoire », porté conjointement par le Département, la Chambre d'Agriculture, les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN et les syndicats d'eau :
  - 35 contrats ont été engagés au titre des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) herbe liées aux GERPLAN pour une surface de 580 ha et un montant d'engagement annuel de 64.000 €, soit 320.000 € pour les 5 ans de contrat.
- Un montant de près de 350.000 € a été versé pour les annuités des mesures agro-environnementales en montagne, qui couvrent 8.300 ha, s'ajoutant aux 4.000 ha financés par l'Etat dans le cadre de Natura 2000.

### **I.2.1 Politique agro-environnementale en montagne (F 240.000 €)**

La poursuite de l'opération agro-environnementale de gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne est organisée selon le schéma suivant :

- Pour les zones Natura 2000 (Hautes-Chaumes essentiellement) : l'Etat prend totalement en charge les MAET avec un cofinancement de l'Europe (FEADER).
- Pour les zones hors Natura 2000 (vallées essentiellement) : l'Etat prend seul en charge les mesures herbagères de base à travers la prime herbagère agri-environnementale (PHAE) et le Département et la Région complètent à parité avec des MAET cofinancées en partie par l'Europe.

Le dernier tiers des contrats en montagne a été ainsi renouvelé en 2007 selon la nouvelle procédure des MAET, dans le cadre d'un projet agro-environnemental porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

La prochaine vague de renouvellement de cette opération devrait démarrer en 2010. Les crédits FEADER en cofinancement de notre intervention ont été échelonnés dans cette optique.

Les annuités 2009 des contrats CAD et MAET engagés représentent un montant de 240.000 € pour le Département, dont 74.000 € en « top up » (sans cofinancement).

### **I.2.2 Politique agro-environnementale plaine - Sundgau (F 307.000 €)**

Les GERPLAN permettent de définir, de façon concertée avec les acteurs locaux et en particulier la profession agricole, des zones pertinentes pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales destinées à répondre aux problématiques du territoire.

Les MAET sont donc ciblées sur des secteurs d'intérêt collectif comme les bords de cours d'eau, les périmètres de protection de captage, les vergers, les secteurs à risque de coulées de boue, etc. Ces zonages sont cartographiés très précisément sur SIG. Cette méthode présente l'avantage :

- D'éviter la dispersion et le saupoudrage des actions et ainsi de limiter les risques de dérapage budgétaire.
- D'assurer l'obtention d'un résultat tangible sur le terrain par la contractualisation d'îlots significatifs.

En 2008, le Département, la Chambre d'Agriculture, les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN et les syndicats d'eau se sont portés opérateur d'un programme agro-environnemental territorialisé mettant en œuvre les mesures et zonages définis dans le cadre des GERPLAN ainsi que les mesures répondant à l'enjeu « Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ».

Ce programme sera poursuivi en 2009, en élargissant les zonages MAET aux structures intercommunales ayant validé leur GERPLAN.

Le plan de financement prévisionnel du programme agro-environnemental « eau et territoire » est le suivant en fonction des secteurs :

- Sur le secteur du groupe d'action local (GAL) du Sundgau (démarche LEADER), des crédits européens au titre du FEADER sont attendus (environ 580.000 € pour la période 2007-2013) ; ces crédits permettront de cofinancer une partie de crédits départementaux, les autres étant affichés en « top up ».
- Sur le reste du département, la collectivité départementale finance seule les mesures, c'est-à-dire en « top up » uniquement.

Les annuités 2009 des contrats MAET engagées en 2008 et de ceux qui seraient engagés en 2009 représentent un montant prévisionnel de 307.000 €, sur la base de 2.000 ha aidés dans la zone plaine-Sundgau réparti de la manière suivante :

Année des contrats		2008	2009	Total
GAL	FEADER		76.000 €	
	CG cofinancé		63.000 €	
	CG top up	50.000 €	100.000 €	
	<b>Total CG</b>	<b>50.000 €</b>	<b>163.000 €</b>	<b>213.000 €</b>
GERPLAN hors GAL	FEADER			
	CG cofinancé			
	CG top up	14.000 €	80.000 €	
	<b>Total CG</b>	<b>14.000 €</b>	<b>80.000 €</b>	<b>94.000 €</b>
<b>Total</b>		<b>64.000 €</b>	<b>243.000 €</b>	
		<b>307.000 €</b>		

### **I.2.3 Jachères fleuries (F 20.000€)**

#### **Bilan 2008**

- L'opération « jachère fleurie » 2008, menée en partenariat avec la coopérative agricole de céréales (CAC), les Ets Armbruster, la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat, a concerné 67 parcelles, 55 exploitants, pour une surface totale de plus de 28 ha répartis sur l'ensemble du département .
- L'implication financière du Département dans cette opération s'élève en 2008 à 8.508 € de rémunération pour les agriculteurs, sachant que le coût des semences a été pris en charge par les organismes collecteurs.

#### **Proposition 2009**

Malgré la disparition du système de jachère PAC, il vous est proposé de poursuivre l'opération « jachères fleuries » en 2009 auprès des agriculteurs qui souhaiteraient conserver volontairement quelques parcelles en jachère.

Concernant les espèces utilisées pour le fleurissement des jachères, un travail technique avec le Département du Bas-Rhin sera entrepris au courant de l'hiver 2009, afin de faire un bilan sur le résultat des opérations menées dans les deux départements (esthétique, biodiversité, etc.) et définir le type de semences qui seront utilisées en 2009.

Il vous est proposé de poursuivre cette action et de valider la convention (annexe 3) ainsi que le cahier des charges (annexe 4) la concernant.

### **I.2.4 Synthèse**

Ainsi, pour faire face à nos engagements agri-environnementaux existants (CTE et CAD) ou à venir (MAET, jachères fleuries,...), il vous est proposé une inscription de 567.000 € en crédits de fonctionnement pour 2009.

### **I.3. La lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires (F 20.000 €)**

Le Département est membre du Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires d'Alsace (GREPPAL) et participe à ce titre à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'actions régional contre la pollution par les produits phytosanitaires.

#### **Bilan 2008**

Le Département a décidé de soutenir la reconduction de l'opération de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires d'origine agricole (Emball Récup 68) : la collecte a eu lieu du 17 au 19 juin et du 2 au 4 septembre 2008 ; une subvention de 6.000 € a été accordée à la Chambre d'Agriculture.

#### **Proposition 2009**

Il est envisagé de reconduire en 2009 les opérations de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) et des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU).

Dans cette perspective, il vous est proposé d'inscrire un crédit global de 20.000 € en fonctionnement pour la lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires.

## **II – C052 : Insertion paysagère des réseaux électriques et téléphoniques** **(AP 500.000 € - CP 400.000 €)**

Le 21 décembre 2007 a été signée la convention de partenariat entre EDF Réseau Distribution Est, EDF-GDF Distribution Alsace, France Télécom et le Département, concernant l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

### **Bilan 2008**

- Examen par la commission de programmation des travaux des 22 dossiers déposés au titre de l'année 2008 dont 10 ont été retenus.

### **Proposition 2009**

Afin de mieux faire connaître ce dispositif, il est prévu d'éditer une plaquette « convention – mode d'emploi » à l'attention des communes intéressées par un projet d'insertion de leurs lignes électriques et téléphoniques.

Au total, 400.000 € de crédits de paiement seront nécessaires, notamment pour honorer les subventions accordées les années précédentes, ainsi que l'ouverture d'une autorisation de programme de 500.000 € pour honorer les termes de la convention de partenariat pour l'année 2009.

## **III – C053 : Stations météorologiques (F 5.500 €)**

Le Centre Départemental de Météo-France bénéficie annuellement d'un crédit de fonctionnement que lui alloue le Département afin de contribuer aux charges courantes.

L'une des missions essentielles du Centre Départemental est la collecte, le contrôle et l'archivage des mesures météorologiques effectuées sur l'ensemble du Département du Haut-Rhin. La collecte des données se fait soit par des stations automatiques, soit grâce à des observateurs bénévoles. Lors du BP 1998, notre Assemblée a fixé notre contribution financière à 152 € par an et par observateur ; ces crédits seront à débloquent après approbation par la Commission Permanente de la liste définitive de ces observateurs météorologiques.

Il vous est proposé de reconduire la participation du Conseil Général au fonctionnement de ce service et d'inscrire un crédit de 5.500 € en fonctionnement pour 2009.

## **IV – C054 : Environnement industriel - Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (F 43.000 € - R 12.500 €)**

### **Bilan 2008**

- Le 12 mars 2008 a paru le décret relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base (INB).  
J'ai demandé à M. Michel HABIG, Vice-Président du Conseil Général, d'assurer la présidence de la CLS et de former la nouvelle CLI qui devra être en place au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les autorités allemandes seront associées à cette Commission et des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et le Regierungspräsidium de Freiburg.

- Comme pour la Visite Décennale 1 et 2 (VD1 et VD2) et à l'occasion des 30 ans d'exploitation de la Centrale, la CLS a décidé de réaliser une expertise portant principalement sur les points suivants :

- ⇒ Vieillesse de la cuve de FESSENHEIM 1.
- ⇒ Défauts de fatigue.
- ⇒ Enceinte de confinement.
- ⇒ Bilan et coût des VD1 et VD2, quelles expériences pour la VD3.
- ⇒ Réexamen de sûreté.

A cet effet le Département a lancé une consultation des bureaux d'étude spécialisés dans le domaine du nucléaire.

Une aide au financement de cette contre-expertise sera demandée à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

- Parallèlement la Commission travaille sur la tenue au séisme de la centrale.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 43.000 € au BP 2009 pour réaliser ces études et couvrir les frais de fonctionnement de la Commission.

#### **V – C055 : Lutte contre les moustiques (F 45.000 €)**

La lutte menée dans le département du Haut-Rhin contre les moustiques est assurée depuis 1999 par la Brigade Verte, sur la base d'une lutte biologique, ne visant pas à éradiquer les populations de moustiques, mais plutôt à maintenir la nuisance à un niveau tolérable, par l'utilisation de produits sélectifs et à faible rémanence.

Les pics d'activité, considérés comme des événements exceptionnels en 2006 et 2007, se sont reproduits en 2008. L'activité de démoustication se stabilise donc à un niveau supérieur, vraisemblablement lié aux changements climatiques, et un recours régulier à la pulvérisation hélicoptère est à prévoir. Néanmoins les crédits alloués ont permis de couvrir les dépenses afférentes et il est proposé de maintenir l'enveloppe 2009 au même niveau. La « productivité » sera en revanche augmentée grâce à de nouveaux équipements, acquis en fin 2008 : transporteur léger avec unité de pulvérisation autonome.

Un crédit de 45.000 € serait à inscrire pour apporter la contribution obligatoire de notre collectivité, plafonnée à 50 % des dépenses engagées par les communes concernées par cette lutte.

---

#### **En conclusion, je vous propose :**

- d'ouvrir en investissement une autorisation de programme de 700.000 € et d'inscrire 450.000 € en crédits de paiement, destinés à faire face aux dépenses liées à la réalisation de « Plans de gestion de l'espace rural et périurbain » (GERPLAN) et à leur mise en œuvre à travers des actions novatrices d'aménagement du territoire (détail en annexe 1).
- d'inscrire 250.000 € en fonctionnement dans le cadre des GERPLAN (détail en annexe 1).
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider le contrat spécifique avec les structures intercommunales ayant achevé le document-cadre GERPLAN, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.
- d'inscrire, au titre du financement des contrats agri-environnementaux en cours ou à venir, 567.000 € en fonctionnement pour 2009 (détail en annexe 1).

- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et valider les conventions avec le CNASEA pour le paiement des contrats agri-environnementaux.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le paiement des annuités agri-environnementales aux agriculteurs sur la base des justificatifs transmis par le CNASEA et/ou la DDAF.
- de donner un avis de principe favorable à la poursuite de l'opération, « jachères fleuries » en 2009.
- de valider la convention (annexe 3 du rapport) et le cahier des charges (annexe 4 du rapport) relatifs à l'opération « jachères fleuries ».
- d'inscrire un crédit total de 20.000 € pour soutenir les projets en faveur de la lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires (détail en annexe 1).
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et valider les projets concourant à la lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.
- d'ouvrir une autorisation de programme de 500.000 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois et d'inscrire 400.000 € en crédits de paiement (détail en annexe 1).
- d'inscrire au titre de notre contribution au fonctionnement du Centre départemental de la Météorologie un crédit de 5.500 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la liste définitive des observateurs météorologiques (détail en annexe 1).
- d'inscrire 43.000 € de crédits de paiements pour les expertises à mener par la CLS et ses frais de fonctionnement et 12.500 € en recettes (détail en annexe 1).
- d'inscrire 45.000 € de crédits de paiements pour apporter la contribution obligatoire de notre collectivité plafonnée à 50 % des dépenses envisageables par les communes concernées par la lutte contre les moustiques (détail en annexe 1).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER